



Extrait du OIEau

<http://ma-riviere.mobi/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/turquie>

Turquie

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : dimanche 20 décembre 2015

OIEau

Fin du jumelage européen sur les Eaux de Baignade

Lancé en janvier 2013, le jumelage sur les eaux de baignade avec la Turquie s'est achevé en juin 2015. Il a été coordonné par l'OIEau, pour le compte du Ministère français des Affaires Sociales et de la Santé, en collaboration avec la Fondation italienne Minoprio, mandatée par le Conseil Régional de Lombardie et le GIP Inter.

L'objectif général est la réduction des risques pour la santé publique liés à la baignade, grâce à l'intégration dans la législation turque des dispositions de la nouvelle Directive Européenne 2006/7/CE et à l'introduction d'innovations permettant de renforcer la surveillance.

Le jumelage a impliqué 35 spécialistes des administrations et institutions françaises et italiennes, qui ont effectué plus de 170 missions sur l'ensemble des aspects sanitaires et environnementaux liés à la baignade.

Les capacités du Ministère de la Santé et de l'Institution de Santé Publique turcs, ainsi que celles des laboratoires provinciaux, des autres ministères et partenaires ont été renforcées et leur interventions actualisées en fonction des innovations introduites par la nouvelle Directive Européenne. Le jumelage a notamment appuyé :

- l'élaboration d'un nouveau système de classification des zones de baignade ;
- le développement de profils de vulnérabilité aux pollutions des zones de baignade et le plan d'action pour améliorer la qualité de l'eau ;
- la collecte des données sanitaires et environnementales ;
- la surveillance globale des sites de baignade, y compris la mise en œuvre des programmes de suivi, l'information du public et la gestion des situations de crise, notamment en cas de développement des cyanobactéries et algues toxiques ;
- l'amélioration des capacités techniques des laboratoires de contrôle.

Un important programme de formation a été réalisé pour les cadres du Ministère de la Santé, de l'Institution de Santé Publique, des Directions provinciales de la Santé et des Ministères et Institutions partenaires.

Formation de formateurs en Turquie sur la mise en œuvre de la DCE et l'élaboration des Plans de Gestion des Bassins Versants

La Direction Générale de Gestion de l'Eau du Ministère des Forêts et de l'Eau a préparé 25 Plans d'Action pour la Protection des Bassins Versants qui, d'ici à 2023, devraient être convertis en Plans de Gestion des Bassins conformes à la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

La Turquie a créé des Comités de Gestion des Bassins Versants pour ses 25 bassins hydrographiques.

Dans ce contexte, un projet d'assistance technique de l'UE, auquel l'OIEau a contribué en appui au **Leader Turc WYG** et sur la base de sa longue expérience de coopération avec les Autorités turques en matière de la gestion de l'eau, a été entrepris afin, notamment, de :

- former les (futurs) formateurs sur la mise en œuvre de la DCE et l'élaboration des Plans de

Gestion des Bassins ;

- **augmenter les capacités et assurer le bon fonctionnement des Comités de Gestion des Bassins Versants.**

Les formations se sont tenues d’octobre 2014 à mai 2015 avec la participation de 57 représentants de différentes autorités publiques, des universités et d’ONG.

Neuf formateurs ont assuré plus de 80 heures de formation sur la DCE et les Plans de Gestion de Bassins, dont, plus de 30 heures de sessions "jeu de rôles" interactives, 30 présentations sur les expériences de L’UE en matière de la mise en œuvre de la DCE et l’élaboration des Plans de Gestion et 30 heures d’échanges entre les formateurs et les participants en sessions plénières. Quelques visites de terrain en Turquie ont également été organisées.